

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018**

Convocation le 24 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier.

Étaient absents : Frédérique Boret qui donne procuration à Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Fabrice Redoules et Rémy Soullignac.

Secrétaire de séance : Élisabeth Bousquet.

**CONVENTION DE SERVICE INFORMATIQUE, PROGICIELS ET CONVENTION DE
SERVICE INTERNET**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46) a ouvert un service intitulé « Internet / Dématérialisation » qui concerne à la fois la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et la dématérialisation des marchés publics. Ce service fournit les outils et l'assistance et la maintenance associée.

Il est proposé que ces deux types de dématérialisation soient progressivement mis en œuvre à partir du 01/01/2019

Les modalités de cette procédure doivent être formalisées par la signature d'une convention avec la Préfecture du Lot pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la signature d'une convention d'adhésion au service « Dématérialisation » du CDG 46, avec son annexe.

Après en avoir délibéré, Conseil municipal propose :

- d'**ACCEPTER** le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- d'**ACCEPTER** le principe de la dématérialisation des marchés publics,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à désigner la personne suivante responsable de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :
 - Mme PEYRARD Bénédicte
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service « Internet / Dématérialisation » proposée par CDG 46 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction,
- d'**AUTORISER** le paiement au CDG 46 des sommes dues.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les Arques, le 29/10/2018
Le Maire,
Jérôme Bonafous